



# Façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

**Objet : Activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire sur les communes de Saint-Nazaire et Pornichet : mise en partage publique de la stratégie**

**Maître d'ouvrage :** Groupement de commandes pour l'activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire sur les communes de Saint-Nazaire et Pornichet représenté par son coordonnateur le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

**Procédure :** Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

### **ATTENTION :**

**Pour toutes les consultations lancées à compter du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018**, la remise des plis par voie électronique devient **obligatoire** suivant les dispositions de l'article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Pour ce faire, le candidat devra avoir acquis **au préalable** un certificat électronique permettant la signature électronique de ses fichiers.

Obtenir ce certificat nécessite plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Aussi, si le candidat ne dispose pas de certificat électronique valable pour la réponse à un marché dématérialisé, il est **impératif** qu'il en fasse la demande **à l'avance** auprès des organismes habilités conformément aux indications de l'annexe 1 au présent Règlement de Consultation.

Il est également **primordial** pour le candidat de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. Les prérequis techniques indispensables à une remise des plis par voie dématérialisée sont précisés sur la plateforme d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Les plis envoyés ou déposés sous **format « papier » seront écartés car irréguliers.**

**Date limite de réception des offres : mardi 25 septembre 2018 12h00.**

## **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

### **I.1) Nom, adresses et points de contact :**

Coordonnateur du groupement de commandes constitué du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, de communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), des communes de Saint-Nazaire et de Pornichet pour définir et piloter, de manière cohérente le projet d'aménagement et de développement de la façade littorale.

#### **Adresse :**

2 cours du champ de mars 44000 NANTES	<b>Téléphone :</b>	02.51.16.47.09
	<b>Télécopieur :</b>	
	<b>Courriel :</b>	contactpm@nantessaintnazaire.fr
	<b>Adresse internet :</b>	<a href="http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html">http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html</a>

**Adresse internet :** <http://www.nantessaintnazaire.fr>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** points de contacts susmentionnés

**Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :** points de contacts susmentionnés ou à l'adresse de plate-forme de dématérialisation suivante <http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html>

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :** points de contacts susmentionnés ou à l'adresse de plate-forme de dématérialisation suivante <http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html>

### **I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activités principales :**

Groupement de commandes « Façade littorale »

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui.

Groupement de commandes constitué entre le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), la commune de Saint-Nazaire et la commune de Pornichet.

Coordonnateur : Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

## **SECTION II : OBJET DU MARCHE**

### **II.1) Description**

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** La consultation porte sur les prestations suivantes : Mission de mise en partage publique de la stratégie Façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire.

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services :** Services.

**Catégorie de services : 12**

**Lieu principal de prestation : Loire-Atlantique, FRANCE**

**Code NUTS : FR511**

**II.1.3) L'avis implique : l'établissement d'un marché ordinaire**

**II.1.4) Informations sur les accords-cadres : néant**

**Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre : montant estimatif du marché < 90.000 € HT**

**Durée des accords-cadres, durée en mois :**

**II.1.5) Description succincte du marché ou des achats :**

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, Saint-Nazaire agglomération et les villes de Pornichet et Saint-Nazaire ont organisé un dispositif d'ingénierie avec leurs partenaires afin de définir une stratégie globale et concertée pour le devenir de la façade littorale (usages et mutations), à mettre en œuvre via une première série d'opérations. Le dispositif fait appel à :

- deux équipes pluridisciplinaires compétentes en architecture-urbanisme, en paysage et en programmation urbaine. Depuis juin 2017, les deux équipes ont construit, ensemble et avec la maîtrise d'ouvrage, le récit et le processus de mise en projet de la séquence littorale.
- une ingénierie de mise en partage publique, objet du présent marché
- une prestation de communication assurée par le groupement Maïos – Anima production sur la stratégie de communication, le rédactionnel et la production de supports de communication.
- des expertises ponctuelles visant à éclairer tant les contraintes de certaines séquences de la façade littorale (portuaires, nautiques, foncières, juridiques,...) ou à accompagner le processus de mise en projet opérationnel.

Le dispositif mobilise étroitement les partenaires suivants, en tant que propriétaires fonciers et/ou intéressés par le devenir du littoral : le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ; la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire ; l'Etat ; la Caisse des Dépôts et Consignations ; le Département de Loire Atlantique.

Une première mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été menée entre janvier et juin 2018, afin de proposer des conseils sur la stratégie de mise en partage publique, au regard des enjeux du projet, du calendrier et des réflexions des élus et partenaires. Cette mission a permis à la maîtrise d'ouvrage de définir le calibrage de la mise en partage publique de la stratégie Façade littorale.

La mise en partage publique propose 3 temps avec 3 types d'acteurs, entre octobre 2018 et mars 2019.

- Avec les élus nazairiens, pornichetains et de la CARENE, en octobre 2018 et mars 2019
- Avec les personnes qualifiées, d'octobre à décembre 2018
- Avec le grand public, les citoyens, de janvier à mars 2019

Les objectifs de la présente mission de mise en partage publique sont :

- De partager le récit du projet, de le nourrir, d'informer et de communiquer sur l'ambition maritime avec les élus du territoire, des acteurs ciblés, des citoyens mobilisés sur les instances participatives, le grand public.
- De mobiliser et faire émerger des acteurs en capacité de répondre aux appels à projets ou d'en faire sa promotion.
- De nourrir les appels à projets opérationnels sur leurs critères, leur programmation.

La mission prévoit 3 missions :

- 1/ Contribution à la mise en œuvre de la mise en partage publique
- 2/ Animation des ateliers de mise en partage
- 3/ Rédaction d'un document de synthèse de restitution de la mise en partage publique de la stratégie Façade littorale

**II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 71300000-1 : Services d'ingénierie**

**II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui**

**II.1.8) Division en lots : non**

**II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non**

**II.2) Quantité ou étendue du marché**

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :**

Le pouvoir adjudicateur missionne le prestataire pour les missions telles qu'identifiées au II.1.8. du présent avis.

**II.2.2) Options : Non**

**II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois (à compter de la date de notification)**

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) Conditions relatives au contrat**

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :** Pas de retenue de garantie. Avance de 5% soumise à garantie à première demande qui peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

Les membres du groupement pourront bénéficier de subventions pour le financement de leurs projets. Délai global de paiement fixé à 30 jours. Les versements seront effectués par phase en fonction de l'avancement des études.

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Les candidats peuvent présenter leur offre soit individuellement, soit sous forme de groupement. En cas de groupement, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'imposer, après attribution du marché, la transformation du groupement en un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : oui**

**III.2) Conditions de participation**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession et capacité économique et financière**

Les entreprises auront à produire obligatoirement un dossier complet comprenant les pièces listées ci-dessous, telles que définies dans les articles 44, 48 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le pouvoir adjudicateur peut demander aux candidats de compléter leur dossier de candidatures dans un délai de 5 jours maximum s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes dans les conditions de l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

**III.2.2) Capacité économique et financière**

Le candidat fournira les éléments listés ci-dessous.

**III.2.3) Capacité technique**

***Contenu de la candidature exigée pour tous les candidats :***

Le candidat fournira les éléments suivants :

- Les références professionnelles récentes et datées (avec mention des prestations concernées, leur montant HT et le nom et les coordonnées vérifiables du maître d'ouvrage) pour des prestations comparables ou tout moyen permettant d'accréditer ces références ex : certificats de qualification professionnelle, ou certificats de capacité...

- Lettre de candidature dûment complétée et signée par la personne habilitée, précisant si le candidat se présente seul ;
- Formulaire DC2, dûment complété et signé ou tout autre document reprenant l'ensemble des informations contenues dans ce formulaire ;
- Formulaire DC4 – déclaration de sous-traitance (ancien DC13) - dûment complété et signé par les 2 parties si le candidat compte sous-traiter une partie des prestations.
- Les documents justifiant des capacités professionnelles, techniques et financières.

*Nota : Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.*

**Contenu de l'offre exigée pour tous les candidats :**

- Acte d'engagement daté et signé par le candidat (en cas de groupement, chaque membre du groupement signera l'acte d'engagement sauf si le mandataire a été dûment habilité à signer par ses cotraitants).
- Décomposition des prix globaux et forfaitaires complétée
- un RIB
- Une note méthodologique comprenant : la proposition d'une méthode afin de mener la mise en partage publique du projet Façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire, la description des moyens proposés, la présentation détaillée des intervenants dans la mission (expériences, CV, compétences...).

Le mémoire est essentiel à la bonne compréhension de l'offre du candidat. Il doit être produit impérativement. L'absence de cette pièce rendra l'offre irrégulière et celle-ci ne sera pas analysée.

**III.2.4) Marchés réservés :** Non

**III.3) Conditions propres aux marchés de services**

**III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :** Non.

**III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :** Oui

**SECTION IV : PROCEDURE**

**IV.1) Type de procédure**

**IV.1.1) Type de procédure :** Procédure adaptée

**IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

**Nombre d'opérateurs envisagés :** sans objet

**Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :**

Les candidatures seront classées et retenues en fonction des critères suivants :

- Capacité technique du candidat,
- Capacité économique et financière du candidat.

Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de demander aux candidats de compléter leurs candidatures.

**IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

**IV.2) Critères d'attribution**

**IV.2.1) Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :** Non

**IV.3) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur** : notifiés au titulaire

**IV.3.2) Publications antérieures concernant le même marché** : Non

**IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif**

**IV.3.4) Date limite de réception des candidatures ou des demandes de participation** : **mardi 25 septembre 2018 12h00.**

**IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés** : sans objet

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation** : Français.

**IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres finales)

## **SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**V.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique** : Non

**V.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires** : non

**V.3) Autres informations** :

La procédure choisie est la procédure procédure adaptée  
en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

La date limite pour demander des informations complémentaires à l'AAPC et ses annexes dans le cadre de la candidature est fixée au 14/09/2018 à 12h00 :

La date limite de réception des offres est fixée au : **mardi 25 septembre 2018 12h00.**

Le maître d'ouvrage préconise la transmission des documents par voie électronique.

En cas d'envoi par support papier, le maître d'ouvrage demande d'y inclure un support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, fichiers \*.PDF, \*.JPEG + vidéo) par la poste sous plis recommandé avec AR ou par dépôt contre récépissé avec la mention « Consultation Façade littorale – Ne pas ouvrir ».

**Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier d'appel d'offre par voie électronique, à l'adresse suivante : Profil acheteur** : <http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html>

Dans le cadre du développement durable, le pouvoir adjudicateur souhaite que le retrait du dossier de consultation se fasse de préférence par téléchargement sur le profil d'acheteur.

### **V.4) Procédures de recours**

**V.4.1) Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette BP 24111, 44041 Nantes Cedex.

**E-mail** : [greffe.ta-nantes@jurdam.fr](mailto:greffe.ta-nantes@jurdam.fr)

**URL** : <http://nantes.tribunal-administratif.fr/acces-et-coordonnees/>

Tel : 02 40 99 46 00

Fax : 02 40 99 46 58

### **VI.4.2) Introduction des recours**

**VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette BP 24111, 44041 Nantes Cedex.

**E-mail** : [greffe.ta-nantes@jurdam.fr](mailto:greffe.ta-nantes@jurdam.fr)

**URL** : <http://nantes.tribunal-administratif.fr/acces-et-coordonnees/>

Tel : 02 40 99 46 00

Fax : 02 40 99 46 58

**V.5) Date d'envoi du présent avis** : 04 09 2018